

### Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun

### Élections du 2 avril 2009

### Agents non titulaires sur Règlement Intérieur National

### Bilan des élus à la CCP

L'action des représentants CFDT au sein de la commission paritaire RIN, avec l'appui du syndicat CFDT, a permis au cours de la période 2006-2009 d'obtenir un flux de promotions, certes toujours insuffisant, mais malgré tout d'un bon niveau compte tenu des effectifs promouvables par catégorie et de la baisse continue du nombre des agents gérés en raison des départs en retraite. 104 agents ont pu ainsi être promus à la catégorie supérieure. résultat lié Ce est l'assouplissement des conditions de promotions que les élus ont réclamé et obtenu.

De plus, aujourd'hui, l'administration reconnaît que 30% des agents RIN occupent un poste de deuxième niveau, ce qui leur donne droit à un régime indemnitaire majoré tant qu'ils occupent un poste de ce niveau.

Malgré ces résultats, les revenus des RIN subissent, comme ceux des autres agents de la fonction publique, la rigueur salariale appliquée par le gouvernement. La mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2008 a permis aux agents bloqués au sommet de leur catégorie depuis plus de quatre ans d'avoir enfin une bouffée d'air. Mais cette mesure, appuyée par la CFDT, reste encore insuffisante au regard des besoins de tous pour le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi la CFDT s'est inscrite dans le mouvement intersyndical du 29 janvier 2009 pour obtenir des mesures concrètes sur le pouvoir d'achat et les carrières. Elle appelle les non titulaires RIN à soutenir ce mouvement en participant aux actions organisées.

#### L'évolution du statut RIN

Vous êtes aujourd'hui 541 agents régis par le règlement intérieur national répartis en trois catégories: 125 en 1ère catégorie, 250 en hors catégorie et 166 en catégorie exceptionnelle.

Vous travaillez, pour 465 d'entre vous, au MEEDDAT (dont 35 à l'ex-Ecologie) et pour le reste au ministère de la Culture (environ 37), au Tourisme (environ 16) et dans divers établissements publics dépendant ou non du MEEDDAT ou dans des collectivités locales (environ 20).

Cette répartition des effectifs entre plusieurs administrations qui n'ont pas toujours les mêmes règles de gestion internes oblige vos représentants à être très vigilants sur les propositions de promotion qui émanent des services

C'est pourquoi la CFDT veille à maintenir une candidate issue des services de la Culture parmi ses représentants. Le souci de ceux qui vous représentent est d'abord de faire respecter l'égalité de traitement! Le dispositif mis en place depuis maintenant quelques années pour distinguer le régime indemnitaire des agents effectuant des fonctions de niveau A et ceux qui sont dans des fonctions de niveau A+ fonctionne de manière à peu près satisfaisante. Le passage dans des fonctions A+ s'effectue sous le contrôle de la CCP et de vos représentants. N'hésitez pas à les contacter afin de faire valoir vos droits.

Malgré l'absence de recrutement sur le statut, les entrées dans le RIN viennent de la promotion en catégorie A (23 promotions en trois ans) et de l'intégration en 2008 de 58 agents contractuels qui sont passés en contrat à durée indéterminée par l'effet de la loi du 26 juillet 2005. Ces agents ont volontairement intégré le RIN en 1ère catégorie (25), hors catégorie (30) et en catégorie exceptionnelle (3).

La CFDT s'est battue pour que les conditions de cette intégration soient les meilleures, sans perte de salaire et d'ancienneté dans le service public afin que ces agents bénéficient d'un cadre de gestion collectif. Elle a obtenu que ces agents n'aient pas de perte de rémunération globale, mais l'administration a refusé jusqu'au bout de reprendre la totalité de l'ancienneté de services publics. La sanction de cette attitude a été au rendez vous : sur 91 agents qui auraient pu rejoindre le RIN, 33 ont refusé de le faire, préférant rester gérés sur leur contrat particulier.

Pour la CFDT, l'éparpillement des agents contractuels de même catégorie sur une multitude de règlements ou sur des contrats particuliers ne constitue pas une bonne gestion des agents.

## Des perspectives de carrière encore insuffisantes promotions et régime indemnitaire

**Les promotions** de catégorie réalisées en trois ans ont concerné :

23 agents en 1ère catégorie;

40 agents en hors catégorie;

41 agents en catégorie exceptionnelle.

Les agents qui sont bloqués au sommet de leur catégorie sont trop nombreux encore malgré les promotions réalisées ces trois dernières années : 57% des agents de 1ère catégorie, 35% des agents de la hors catégorie et 69% des agents de la catégorie exceptionnelle. La CFDT demande des mesures particulières pour permettre à ces agents d'avoir un vrai déroulement de carrière.

#### La CFDT revendique à cet effet :

- la revalorisation immédiate de la grille indiciaire des agents classés en 1ère catégorie afin de porter l'indice terminal net du 12ème échelon de 642 à 658. Cette mesure est indispensable pour rétablir l'égalité de traitement avec la grille du premier niveau de grade des attachés qui était identique à celle des RIN 1ère catégorie jusqu'en 2005;
- le déblocage de la grille indiciaire des agents de catégorie exceptionnelle, prioritairement pour ceux qui ont occupé plusieurs fonctions de A+;
- la reprise d'un plan de rattrapage des primes afin d'aligner le régime indemnitaire sur celui des attachés. Il n'est pas normal que les agents qui sont dans des fonctions de niveau et de qualification identiques restent rémunérés à un niveau inférieur;

• un niveau de promotions qui permette un déblocage des carrières, en particulier pour les agents les plus âgés et pour ceux qui n'ont plus de perspectives.

#### Comparatif régime indemnitaire Attachés/RIN

2008	SD	AC
Attaché	7 480	10 300
Attaché principal	12 700	14 400
CAE	14 300	15 500
RIN 1 <sup>ere</sup> Cat	5 000	6 500
RIN H C et C Exc	5.500	6 500
RIN 2 <sup>ème</sup> niveau	10 500	11 500

### Un nouveau dispositif : la prime de fonctions et de résultats (PFR)

La CFDT se prononce contre la prime de fonctions et de résultat telle qu'il est prévu de la mettre en place pour les attachés et que l'administration veut ensuite étendre à toute la filière administrative, dont les RIN.

Cette prime valorise l'individualisation à outrance des rémunérations au mépris du cadre collectif dans lequel toutes les activités s'inscrivent. Sans méconnaître les réalités différentes des postes et leurs contraintes, le fait de vouloir fixer le montant d'une prime en fonction d'un classement de ces postes sur un éventail très large de 1 à 6 est injustifié et source de démotivation. La rémunération complémentaire liée aux résultats, modulée elle aussi sur un éventail de 0 à 6 ne pourra qu'être une source de contestation, tant elle dépend d'une appréciation subjective.

### Des mobilités à mieux assurer!

Près de 140 agents ont posé leur candidature pour une mutation et 78 ont obtenu satisfaction au cours des trois années 2006-2008. Le taux global de mobilité des RIN est donc plutôt en hausse par rapport aux années précédentes, même s'il reste insuffisant. Ce résultat global cache aussi le fait que ce sont les agents de 2ème niveau qui obtiennent plus souvent leur mutation par rapport à ceux de premier niveau. Il reste donc des progrès à accomplir pour que les agents RIN obtiennent leur mutation.

La CFDT demande que les fiches de postes vacants soient renseignées de manière complète

afin que les profils souhaités apparaissent clairement. Cette mesure permettrait aux agents de se porter candidat sur les postes en connaissance de cause. Elle demande que les avis défavorables des chefs de services soient motivés par écrit et portés à la connaissance de la commission paritaire (comme les élus le demandent systématiquement) afin d'éviter les abus de certains chefs de service qui écartent des candidatures en fonction du statut de l'agent et non de son profil.

### Un système d'évaluation à remettre à plat !

Les RIN ont été évalués jusqu'à présent avec une note chiffrée et un compte rendu d'évaluation. Ce système a permis d'attribuer des bonifications d'ancienneté aux agents qui étaient notés de manière satisfaisante ou excellente. Le nombre de mois de bonifications attribuées correspond statutairement à 75% des effectifs bonifiables de la catégorie, c'est à dire sans compter les agents au sommet de leur échelle.

Un arrêté ministériel du 16 décembre 2008 a, toutefois, supprimé la notation chiffrée à titre expérimental pour l'année 2007. Cette mesure s'applique tant aux fonctionnaires qu'aux agents non titulaires.

La CFDT s'était toujours prononcée contre le système de notation chiffrée infantile. Elle est pour une évaluation professionnelle fondée sur un entretien annuel avec l'agent. Cet entretien doit cependant être préparé avec soin par des supérieurs hiérarchiques formés à l'exercice et ne pas revêtir un caractère formel. Il doit permettre de faire le bilan des qualifications de l'agent, des formations adaptées au poste qu'il faut lui conseiller. Il doit aussi permettre de lui fixer des objectifs raisonnables en rapport avec les moyens attribués au service en effectifs.

Comme l'entretien annuel est déterminant pour la carrière de l'agent, la CFDT revendique qu'un recours en CCP soit possible tant sur le compte rendu d'entretien annuel que sur le montant de la prime annuelle versée à l'agent.

La CFDT revendique pour les RIN un taux d'effectifs bonifiables de 90%, égal à celui des fonctionnaires.

### **Grille indiciaire des PNT RIN**

Catégories	Echelon	durée d'échelon		IM
		moy	mini	
Except.	4			821
_	3	3 ans	2,5 ans	783
	2	3 ans	2,5 ans	741
	1	3 ans	2,5 ans	703
Hors cat.	11			783
	10	3 ans	2,5 ans	761
	9	3 ans	2,5 ans	741
	8	3 ans	2,5 ans	703
	7	3 ans	2,5 ans	664
	6	2 ans	1,5 an	636
	5	2 ans	1,5 an	594
	4	2 ans	1,5 an	559
	3	2 ans	1,5 an	528
	2	2 ans	1,5 an	498
	1	1 an	1an	465
1 ère cat.	12			642
	11	4 ans	3 ans	626
	10	3 ans	2,5 ans	584
	9	3 ans	2,5 ans	545
	8	3 ans	2,5 ans	524
	7	3 ans	2,5 ans	496
	6	2,5 ans	2ans	461
	5	2 ans	1,5ans	431
	4	2 ans	1,5ans	408
	3	2 ans	1,5ans	389
	2	1 an	1 an	376
	1	1an	1an	349

Le 2 avril 2009 Votez CFDT pour la CCP nationale! **Le 2 Avril 2009,** vous élirez vos représentants à la CCP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte. Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat.

Des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir de **critères objectifs** et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble du corps qu'il défende, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

**Voter CFDT,** c'est voter pour une **organisation qui refuse tout corporatisme** et regroupe l'ensemble des catégories de personnels du MEEDDAT.

**Voter CFDT,** c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une **organisation confédérée**, qui défend les intérêts de tous les salariés du public, comme du privé.

Voter c'est voter CFDT, pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales et au CTP ministériel.

### Vos Candidats CFDT

### Catégorie Exceptionnelle

BOISBOURDIN Philippe CGEDD

JAOUEN Annick DGALN / SAGP TURCOT André DDE Deux-Sèvres CALO Eve Ad. Centrale

Hors Catégorie

BRETON Marie-Edith
BLASER Jocelyne
DELMAS Christian
MERLIN Sylvie

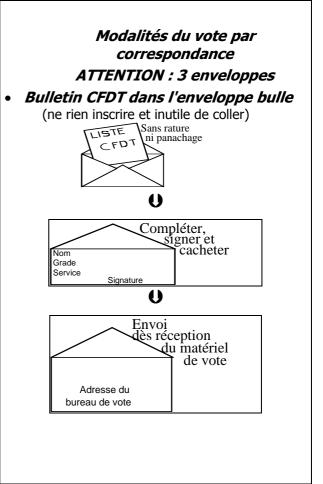
ENSA Nantes
DRE Midi-Pyrénées
DDEA Aveyron
DDEA Yvelines

1ère Catégorie

LETERC Christian DRE He-Normandie
BLANES Rémy S. N. Seine
PORTE Dominique DDE Loiret
MOREAU Didier DDEA Val-d'Oise

Dès réception du matériel électoral VOTEZ CFDT

# Tous les RIN votent par correspondance



### Pour un syndicalisme de solidarité à l'écoute des agents